



Certifié conforme par M le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/06/2022 approuvant le PLUI de la Communauté de Communes de Chaunagne

Le Président
Renaud Beretti

ÉCHELLE 1:8 700	PROCÉDURES		
	ÉLABORATION	MODIFICATIONS / REVISIONS	DATE
N	Arrêté le		
	Approuvé le		
CONCEPTION ET DESSIN		FOND CADASTRAL	
<small>SPIDE</small> 44 rue Charles Moréau 39000 VALENTIGNEY tél. : 04 78 89 38 51 info@spide.eu www.spide.eu		Origine Cadastre Droits de l'État réservés janvier 2022	

- Zonage**
- Zone urbaine**
- UA1 / UA2 : centralité principale (Est / Ouest)
 - UB1 / UB2 : centralité secondaire (Est / Ouest)
 - UB3 : centralité secondaire (Est) dans l'espace proche du rivage
 - Ud : hameaux constitués
 - Udl : hameaux constitués dans l'espace proche du rivage
 - Ue : secteur à vocation économique
 - Uea : secteur Naturopôle
 - Uey : secteur dédié aux activités économiques de type commercial
 - Uei : secteur dédié aux activités industrielles
 - Uez : secteur économique spécifique
 - Ut : secteur dédié aux hébergements touristiques et services associés
 - Uq : secteur dédié aux équipements publics et/ou collectifs
- Zone d'urbanisation future**
- 1AU : secteur d'urbanisation future à court terme
 - 2AU : secteur d'urbanisation future à long terme
- Zone agricole**
- A : secteur dédié aux activités agricoles
 - As : secteur agricole strict
 - Ac¹ : secteur agricole constructible
- Zone naturelle**
- N : secteur naturel et forestier
 - Nl : secteur naturel de loisir de plein air
 - Nlt : secteur naturel de loisir et d'équipement léger
 - Nj : secteur de jardin ou de parcs
 - Np : secteur naturel à préserver
 - Nlq : secteur d'équipement public
 - Nc¹ : secteur naturel constructible
- * 1 : économique et équipement. 2 : tourisme et patrimoine

Zonage	Surface en ha
1AU	2,22
A	158,11
Ac2	0,21
As	29,39
N	468,76
Nc1	0,05
Nj	0,57
Nlq	1,66
Np	9,83
Np	13,64
UA2	5,70
UB2	7,71
Ud	19,59
Ue	4,08
Uq	1,95
Ut	1,63
Type de zonage	
N	488,52
A	187,71
U	40,09
AU	2,22

- Prescriptions**
- OAP à vocation d'habitat au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU
 - OAP à vocation touristique au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU
 - Emplacement réservé
 - Emplacement réservé logement social/mixité sociale au titre de l'article L151-41 4° du CU
 - Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU
 - Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
 - Linéaire commercial au titre de l'article L151-16 du CU
 - Principe d'alignement
 - Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 2° du CU
 - Chalet d'alpage
 - Espace proche du rivage
 - Bande littorale de 100m
- Prescriptions au titre de l'article L151-19 du CU**
- Château et grande demeure à protéger
 - Patrimoine agricole à protéger
 - Patrimoine économique et/ou touristique à protéger
 - Patrimoine lié aux infrastructures à protéger
 - Patrimoine religieux à protéger
 - Patrimoine urbain à protéger
 - Patrimoine végétal à protéger
 - Petit patrimoine à protéger
 - Chemin et route de caractère
 - Patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

Cadastre

Tableau des emplacements réservés

Numero	Bénéficiaire	Nature	Surface en m²
ER39	Commune	Fossé curage	5433
ER40	Commune	Accès voirie	85
ER41	Commune	Accès voirie	118
ER42	Commune	Accès voirie	40
ER43	Commune	Cheminement mode doux	11926
LS72	Commune	Logement social / mixité sociale	5152

